

12 – Désignation par le Conseil Municipal des Conseillers Territoriaux de la Commune de Maisons-Alfort amenés à siéger au sein du conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-6-2 et L.5219-9-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-s/Marne,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne en date du 29 janvier 2026 relatif au renouvellement des conseils de territoire des Etablissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris,

Considérant que le nombre total de conseillers de territoire de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois est fixé à 90,

Considérant que la Ville de Maisons-Alfort dispose de 10 sièges de Conseillers Territoriaux au Conseil de Territoire,

Considérant que le Conseiller Métropolitain élu lors de l'élection du 15 mars 2026 est Conseiller Territorial de droit,

Considérant que le Conseil Municipal doit élire 9 Conseillers Territoriaux supplémentaires au scrutin de liste, sans adjonction ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

Considérant que le Maire ayant invité les listes à se faire connaître, deux listes ont été déposées :

Liste 1 « Avec Romain MARIA, Maisons-Alfort d'abord » :

- Monsieur Olivier CAPITANIO
- Madame Karine PEREZ
- Monsieur Thierry BARNOYER
- Madame Catherine HARDY
- Monsieur Bruno BORDIER
- Madame Marie-Laurence BÉYO
- Monsieur Thibault SIMEONI
- Madame Nathalie FRANCKHAUSER
- Monsieur Stéphane CHAULIEU

Liste 2 « Maisons-Alfort autrement » :

- Madame Cécile PANASSAC
- Monsieur Julian POHU

Délibère

Article 1

Procède à une élection, au scrutin secret, des 9 Conseillers Territoriaux au scrutin proportionnel de liste à la plus forte moyenne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	45

Ont obtenu :

Liste « Avec Romain MARIA, Maisons-Alfort d'abord »	38 voix
Liste « Maisons-Alfort autrement »	7 voix

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20260407-DEL12SG070426-DE Date de télétransmission : 15/04/2026 Date de réception préfecture : 15/04/2026
--

Calcul du quotient électoral

Soit un quotient électoral de $45 / 9 = 5$

Attribution à la plus forte moyenne pour chaque liste

Liste « Avec Romain MARIA, Maisons-Alfort d'abord » : $38 / 5 = 7,6$ soit **7 sièges**

Liste « Maisons-Alfort autrement » : $7 / 5 = 1,4$ soit **1 siège**

Ce qui laisse 1 siège à pourvoir

Liste « Avec Romain MARIA, Maisons-Alfort d'abord » : $38 / (7+1) = 4,75$ soit **1 siège**

Liste « Maisons-Alfort autrement » : $7 / (1+1) = 3,5$ soit **0 siège**

En conséquence, nous obtenons les résultats suivants :

Liste « Avec Romain MARIA, Maisons-Alfort d'abord »

8 sièges

Liste « Maisons-Alfort autrement »

1 siège

Sont déclarés élus comme Conseillers Territoriaux, les Conseillers Municipaux suivants :

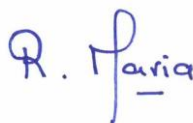
- Monsieur Olivier CAPITANIO
- Madame Karine PEREZ
- Monsieur Thierry BARNOYER
- Madame Catherine HARDY
- Monsieur Bruno BORDIER
- Madame Marie-Laurence BÉYO
- Monsieur Thibault SIMEONI
- Nathalie FRANCKHAUSER
- Madame Cécile PANASSAC

Article 2

Dit en conséquence que la commune de Maisons-Alfort est représentée au sein du conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois par les membres suivants :

- Monsieur Romain MARIA
- Monsieur Olivier CAPITANIO
- Madame Karine PEREZ
- Monsieur Thierry BARNOYER
- Madame Catherine HARDY
- Monsieur Bruno BORDIER
- Madame Marie-Laurence BÉYO
- Monsieur Thibault SIMEONI
- Nathalie FRANCKHAUSER
- Madame Cécile PANASSAC

Pour extrait conforme,
Le Maire



Romain MARIA

Le Secrétaire de séance



Olivier CAPITANIO

Délibération affichée le : 16/04/2026

Délibération adoptée par :

45 voix pour

00 voix contre

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260407-DEL12SG070426-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 1^{er} avril 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. MARIA, Maire,

M. CAPITANIO, Mme PEREZ, M. BARNOYER, Mme HARDY, M. CHAULIEU, Mme BÉYO,
M. BORDIER, Mme YVENAT, M. SIMEONI, Mme FRANCKHAUSER

Adjoint au Maire

M. SAMBA, Mme CHAPTAL, M. HUGON, M. AVISSE, Mme NGUYEN, MM. DAB, FRESSE,
FRANCINI, Mme ROBLOT, MM. TONNELIER, MOTTEAU, Mmes FORTIN, LEMOINE,
DOUIS, MOUTAT, M. DELEUSE, Mme CUSSAC, MM. MAROUF, RISCH, Mme CHARLES,
M. CHARRIER, Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mmes LEYDIER, PAUL, LATOUR,
PANASSAC, JADLA, MM. COGNET, POHU, MANGIN, PAGÈS, Mme ALTUN

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme DELESSARD ayant donné mandat à M. BARNOYER

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CAPITANIO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.